



L'an deux mille seize, à vingt heures trente, le vingt-quatre février, le Conseil Municipal de CHATEAU-LARCHER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Francis GARGOUIL, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 18/02/2016

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 12

**Etaient présents Mmes et Mrs** : Stéphanie LEOBET, Alain LABELLE, Renée COURTOIS, Francis GARGOUIL, Claude BERTRAND, Patrick MERCIER, Alain RETAILLEAU, Jean-Luc ROGEON, Xavier TALON, Marie-Christine VIGNAUD, Karine BROUSSE-RIVAUT, Muriel CHARRIER

**Absent(es) excusé(es)** : Séverine DELESTRE-PEIGNAULT, Nathalie JARRY-SARTOU, François TILLET

**Pouvoir(s)** : de Séverine DELESTRE-PEIGNAULT à Alain LABELLE

De Nathalie JARRY-SARTOU à Stéphanie LEOBET

De François TILLET à Patrick MERCIER

Stéphanie LEOBET a été élue secrétaire de séance

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

#### 2016/011 – DEMANDE DE LA DETR 2016

Dans le cadre des travaux prévus pour 2016 au titre des ateliers municipaux la commune peut bénéficier de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux. Les projets qui pourraient être présentés sont les suivants : la « construction, acquisition et travaux lourds de rénovation du patrimoine communal et intercommunal » et notamment la construction d'un nouvel hangar et l'aménagement d'une plateforme.

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT que ces travaux rentent dans la catégorie d'investissements et peuvent bénéficier de la dotation d'équipements des territoires ruraux,

Vu l'exposé de M. le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de solliciter au titre de la DETR 2016 une subvention au taux le plus large possible pour réaliser les travaux prévus pour les ateliers municipaux.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an susdits

Pour copie conforme,  
Le 24 février 2016

Le Maire,  
Francis GARGOUIL



AR PREFECTURE

086-218600658-20160224-BT\_160224\_1503-DE  
Regu le 01/03/2016